

<b>Membres du Conseil d'établissement 2023-2024</b>	<b>Présent</b>	<b>Absent</b>
<b>Parents</b>		
Mme Sophie Brière   Représentante substitut, comité de parents de la CSSDM	X	
Mme Lise Dupont   Présidente	X	
M. Donald Diotte   Représentant, comité de parents de la CSSDM	X	
Mme Sylvie Hamelin   Vice-présidente	X	
Mme Aurélie Pouteau	X	
<b>Parent-substitut</b>		
M. Samir Abdelmajid Chourouk		X
<b>Enseignante</b>		
Mme Caroline Doyon		X
<b>Professionnelle</b>		
Mme Sophie Mongrain	X	
<b>Personnel de soutien</b>		
Vacant		X
<b>Direction (*)</b>		
M. Guy Lauzé, Directeur		X
M. Christian Milliard, Directeur par intérim	X	
Mme Emmanuelle Breton, Directrice adjointe	X	
<b>Représentants de la communauté</b>		
Mme Dominique Héroux, CRME	X	
Mme Sarah Choukroun, Centre communautaire Radisson	X	
<b>Invité(s)</b>		
M. Yannick Gauthier	X	

(\*) n'est pas comptabilisé dans le quorum, ne peut participer aux votes, proposer ou seconder



**École Joseph-Charbonneau**  
8200, rue Rousselot, Montréal H2E 1Z6

**PROCÈS VERBAL**  
**Conseil d'établissement**

**Mercredi le 5 juin 2024, 18h00**  
**Rencontre # 7**

**Quorum**

- 1<sup>er</sup> quorum :  $\frac{1}{2}$  des membres + 1 (minimum 6)
- 2<sup>e</sup> quorum : majorité des parents (minimum 3)



Points	Notes	
<b>1. Ouverture de la rencontre   Mme Dupont</b>		<b>5 min.</b>
▪ La rencontre se déroule via l'application TEAMS en visioconférence		
▪ Prise de présence et vérification du quorum	▪ Quorum atteint	
▪ Ouverture de la rencontre à :	▪ 18:03	
▪ Nomination d'un secrétaire – Voir Annexe 1.	▪ M. Donald Diotte	
▪ Nomination d'un gardien du temps :	▪ Mme Sophie Brière	
▪ Nomination d'un gestionnaire du « clavardage »	▪ Mme Emmanuelle Breton	
<b>2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (AD)   Mme Dupont</b>		<b>2 min.</b>
▪ <i>Résolution # CÉ2324-225-18</i>		
▪ Proposé :	▪ Mme Sophie Brière	
▪ Secondé :	▪ Mme Aurélie Pouteau	
<b>3. Mot de bienvenue de la direction   M. Milliard</b>		<b>5 min.</b>
▪ Information générale	▪ Le 15 mai, il y a eu un match du Blitz avec des anciens joueurs du Blitz. Une activité appréciée de tous et à reconduire. ▪ 17 mai, il y a eu une course au flambeau où une quinzaine d'élèves ont participé au Parc Jarry. Course organisée par le SPVM au profit des Jeux Olympiques spéciaux. ▪ 11juin Ateliers de percussions pour les groupes 100-300-350 et 400. ▪ Plusieurs pique-niques et diners spéciaux organisés par les enseignants dans les classes.	
<b>4. Question(s) du public   M. Milliard</b>		<b>1 min.</b>
<b>5. Lecture et adoption du procès-verbal du CÉ du 7 mai 2024 (AD)   Mme Dupont</b>		<b>10 min.</b>
▪ <i>Résolution # CÉ2324-225-19</i>		
▪ Dépôt du document	▪ Les corrections sont faites à même le document	
▪ Proposé :	▪ Mme Sophie Brière	
▪ Secondé :	▪ Mme Aurélie Pouteau	
<b>6. Budget de fonctionnement et de formation du CÉ (D)   Mme Mongrain</b>		<b>10 min.</b>
▪ 400\$ pour des activités de formation pour les membres du CÉ et/ou parents de l'école	▪ La rencontre fût un succès!	
○ Services disponibles, Mme Mongrain et		



Points	Notes
collègue, le 16 mai 2024	
<b>7. Projet éducatif de l'école : Suivi   M. Milliard et M. Yannick Gauthier</b>	<b>5 min.</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Point statutaire en suivi à chaque rencontre</li><li>▪ <a href="#"><u>Lien sur le sujet</u></a></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ M. Gauthier nomme les objectifs ainsi que les moyens de chaque secteur, en expliquant que des actions et comportements seront également consignés. Voir annexe 4.</li><li>▪ Expliquer également la démarche de travail collaboratif associé à la mise en œuvre afin d'assurer une cohérence et un monitorage en lien avec les bonnes pratiques jugées efficaces par la recherche.</li><li>▪ 2 moyens et 2 ou 3 actions pour l'objectif 1 (développement des habiletés de communication)</li><li>▪ 1 moyen et 2/3 actions pour l'objectif 2 (Obtention d'une qualification)</li></ul>
<b>8. Plan de lutte contre l'intimidation (A)   M. Milliard</b>	<b>5 min.</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Point statutaire en suivi à chaque rencontre</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Reconduite du plan actuel avec les recommandations du CÉ.</li><li>▪ Résolution adoptée - Mme Briere P, Mme Shoukroun</li><li>▪ Le Plan de lutte doit être adopté</li></ul>
<b>9. Situation budgétaire de l'école (I)   M. Milliard</b> - <b>Résolution #</b>	<b>5 min.</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Point statutaire en suivi à chaque rencontre</li><li>▪ Budget école 2023-2024</li><li>▪ <a href="#"><u>Lien sur le sujet</u></a></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Présentation et explication détaillé du budget. Voir Annexe 6.</li><li>▪ Refus du budget. Le CÉ déposera une résolution explicative</li><li>▪ Une résolution pour le transfert du fonds 4 vers le fonds 9 sera faite. Celle-ci tiendra compte du don de la Fondation Saputo.</li></ul>
<b>10. Gestion de l'école   M. Milliard et Mme Dupont</b>	<b>15 min.</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Frais scolaires / Fournitures scolaires</li><li>▪ Sorties éducatives (A)</li><li>▪ Rapport annuel du CÉ 2023-2024</li><li>▪ Assemblée générale – jeudi 19 septembre 2024</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Résolution qui entérine les frais scolaires</li><li>▪ Aucune</li><li>▪ Voir ébauche à l'Annexe 2</li><li>▪ Présentiel vs virtuel : Il est proposé d'avoir 2 rencontres en présentiel lors de la prochaine année scolaire. Les membres du nouveau CÉ en discuteront à l'automne.</li><li>▪ Prise d'intérêt – mandat 2024-2025<ul style="list-style-type: none"><li>○ Mme Sophie Brière (est intéressée)</li><li>○ M. Donald Diotte (ne renouvelle pas)</li><li>○ Mme Sylvie Hamelin (est intéressée)</li></ul></li></ul>



Points	Notes
	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Mme Aurélie Pouteau (en réflexion)</li></ul>
<b>11. Comité de parents CSSDM   M. Diotte</b>	<b>5 min.</b>
▪ Suivi	▪ Voir Annexe 5
<b>12. Courrier   M. Milliard</b>	<b>1 min.</b>
▪ Suivi	▪ Aucun
<b>13. TÉVA (Transition École-Vie Active)   Mme Mongrain et M. Milliard</b>	<b>5 min.</b>
▪ Année scolaire 2023-2024 : 25 finissants	<u>Mot de Brigitte Lévesque concernant la TÉVA, Travailleuse sociale qui prendra sa retraite cette année :</u>
▪ Suivi pour les différents segments de finissants <ul style="list-style-type: none"><li>○ Cheminement académique</li><li>○ Cheminement non-académique</li><li>○ Autre(s)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Tous les finissants de cette année sont acceptés à Champagnat (jeunes en DI). Deux jeunes sont en attente d'un centre de jour en CRDI (démarches faites mais en attente avec priorisation). Des mesures de soutien seront mises en place auprès de ces familles (répit, gardiennage...) D'autres jeunes ont des places dans des ressources de leur région, Centre Philou.</li><li>▪ Tous les PI des finissants en DI (2024 -2025) sont faits et j'ai assisté à chacun d'eux avec les CIUSSS sauf à une où on a oublié de m'interroger. Par contre je vais faire une rencontre avant la fin de l'année avec les parents du jeune et le CIUSSS pour parler avec la famille de la fin de scolarisation, des besoins du jeune. Quelques rencontres ont eu lieu avec des parents de finissants 2026 (soit dans le cadre d'un Pi ou dans un autre contexte).</li><li>▪ Il y a beaucoup de travail fait pour la TEVA dans les classes des groupes 400 par les enseignants (Hélène, Mylène) pour préparer les jeunes à la fin de scolarisation. Alexandra Hamel (ortho) travaille en collaboration avec les enseignants pour des activités en lien avec la TEVA.</li><li>▪ Voir Annexe 3</li></ul>
	<u>Mot de Sophie Mongrain pour la TÉVA</u> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Rencontre de finissants 2024-2025 : Beaucoup d'émotions, sujet : ce qu'ils feront l'an prochain, tous iront à Champagnat ou inscrit dans des activités, sauf 1 qui a décidé de rester chez lui. Anniversaire de M. Milliard, les élèves lui ont chanté bonne fête.</li><li>▪ 2 finissants : Collège La Salle et Cégep Montmorency – Visite avec les élèves concernés par Sophie et Kelly, l'ergothérapeute des services</li></ul>



Points	Notes
	<p>adaptés.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Colloque de Québec : Déçue, Mme Mongrain a peu appris sauf au niveau collégial qui était intéressant.</li><li>▪ Musco : Mme Mongrain a eu une discussion avec la responsable, Aurélie Vigné, de faire le bilan des activités et colloque de Musco sur ce qui nous préoccupe : passage pédiatrique/adulte, quitter une école H pour aller ailleurs, ressources disponibles pour la DIP, transition vers la vie active, problématique du transport adapté, du manque de TS pour les familles, du manque de connaissances des ressources financières</li></ul>
<b>14. Vie de l'école – parole aux enseignants (I)   Mme Doyon</b>	<b>5 min.</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Suivi</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Absente</li></ul>
<b>15. Vie de l'école – parole aux professionnels (I)   Mme Mongrain</b>	<b>5 min.</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Suivi</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Martin Richard, coordonnateur aux services à l'élève, écoles H a eu droit à une visite guidée de toute l'école par Sophie Mongrain. Il a pu rencontrer des élèves de tous les secteurs et avoir une discussion ou interaction avec eux. M. Milliard a invité Mme Mongrain et M. Richard à dîner.</li><li>▪ Mme Mongrain et Mme Vanessa Tessier animeront le bal encore cette année. La salle sera à l'étage et les élèves devront prendre le monte-charge.</li><li>▪ Le TES, Stéphane fait danser les élèves sur l'heure du dîner, le bal promet !</li><li>▪ Projet Fondation et Mirella Saputo, les montants seront versés lorsque la question sur l'installation des luminaires et des prises électriques sera réglée. Les murs d'eau et le mobilier pour l'atelier de FPT ont été commandés.</li><li>▪ Remerciement à Mme Dupont pour son professionnalisme, sa rigueur, son implication et les belles opportunités. Mme Mongrain va s'ennuyer.</li></ul>
<b>16. Vie de l'école – parole au personnel de support (I)   vacant</b>	<b>5 min.</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Suivi</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Poste vacant – aucun commentaire</li></ul>
<b>17. Vie de l'école – parole à la communauté (I)   Mme Héroux et Mme Choukroun</b>	<b>10 min.</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ CRME   Mme Héroux</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Les équipes de réadaptations des école Victor-Doré et Joseph-Charbonneau sont actuellement en arrimage pour préparer l'arrivée des nouveaux élèves : des moments d'observations et de transferts personnalisés d'information sont prévus entre les équipes d'ergothérapie, de physiothérapie,</li></ul>



Points	Notes
	<p>d'orthophonie et de soins infirmiers dans les prochains jours.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Notre travailleuse sociale, Mme Brigitte Lévesque prendra sa retraite à la fin de l'été. Son poste sera affiché la semaine prochaine et nous aurons l'occasion de profiter d'une période de transfert de connaissances avec la personne qui lui succèdera d'ici à la rentrée scolaire.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>Centre communautaire Radisson   Mme Choukroun</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Porte ouverte</li><li>Spectacle de danse</li><li>Journée d'activité au parc Mont Royal</li><li>Programmation été.</li></ul>
<b>18. Vie de l'école – parole aux parents (I)   Parents</b>	<b>5 min.</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>Suivi</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Remerciements à pour Mme Dupont son implication au CÉ de notre école</li><li>Mot de la Présidente :<ul style="list-style-type: none"><li>Chers collègues, ceci est mon dernier Conseil d'établissement. Sur les 17 années de scolarité de mon fils Cédric, j'ai eu le privilège et le plaisir d'être autour de la table pour 15 années, en tant que membre aux CÉ des écoles Victor-Doré et Joseph-Charbonneau. Merci à l'équipe école de Joseph-Charbonneau et à nos partenaires du CRME pour tout ce que vous faites pour nos jeunes. Votre créativité, votre amour pour votre métier et votre passion se reflètent dans ce que vivent, au quotidien, les élèves de notre école. Merci!</li></ul></li></ul>
<b>19. Date de la prochaine rencontre</b>	Assemblée générale pour l'année scolaire 2024-2025, 19 septembre 2024
<b>20. Clôture de la rencontre   Mme Dupont</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Fermeture de la rencontre à :</li></ul>	20h08

**Signatures du procès-verbal**

**Secrétaire : M. Donald Diotte**

**Date : 5 juin 2024**

**Direction d'école**

**Président(e) du Conseil d'établissement**



#### ANNEXE 1. Calendrier des rencontres

Secrétaire		Secrétaire	
23 octobre 2023	Mme Sophie Mongrain	20 février 2024	Mme Emmanuelle Breton
13 novembre 2023	Mme Aurélie Pouteau	12 mars 2024 (clx)	Mme Sylvie Hamelin
11 décembre 2023 (cxl)	Mme Emmanuelle Breton	16 avril 2024	Mme Dominique Héroux
24 janvier 2024	Mme Sophie Brière	7 mai 2024	Mme Sylvie Hamelin
		5 juin 2024	M. Donald Diotte

#### ANNEXE 2. Rapport annuel du CÉ – édition 2023-2024 (ébauche)



Rapport annuel\_CÉ  
Joseph-Charbonneau.

#### ANNEXE 3. Finissants 2023-2024 | Tableau final



Joseph-Charbonneau  
\_suivi des finissants\_v

#### ANNEXE 5. Comité de parents CSSDM



Faits saillants mardi  
21 mai 2024.pdf

#### ANNEXE 4. Projet éducatif



MiseEnOeuvreProjet  
Educatif\_225 (1).pdf

#### ANNEXE 6. Explications budgétaires 2024-2025



Explicatif  
budget\_2024-06-05.d



**ANNEXE 7. Liste des résolutions pour l'année scolaire 2023-2024**

#	Description	#	Description
CÉ2324-225-01	Lecture et adoption de l'ordre du jour du CÉ du 23 octobre 2023	CÉ2324-225-16	Lecture et adoption de l'ordre du jour du CÉ du 7 mai 2024
CÉ2324-225-02	Désignation des membres aux différents postes au sein du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2023-2024	CÉ2324-225-17	Lecture et adoption du procès-verbal du CÉ du 16 avril 2024
CÉ2324-225-03	Lecture et adoption du procès-verbal du CÉ du 5 juin 2023	CÉ2324-225-18	Lecture et adoption de l'ordre du jour du CÉ du 5 juin 2024
CÉ2324-225-04	Budget de fonctionnement et de formation du CÉ pour l'année scolaire 2023-2024	CÉ2324-225-19	Lecture et adoption du procès-verbal du CÉ du 7 mai 2024
CÉ2324-225-05	Lecture et adoption de l'ordre du jour du CÉ du 13 novembre 2023		
CÉ2324-225-06	Situation budgétaire de l'école (réf : fonds 1)		
CÉ2324-225-07	Gestion de l'école (réf : sorties dans le quartier)		
CÉ2324-225-08	Lecture et adoption de l'ordre du jour du CÉ du 24 janvier 2024		
CÉ2324-225-09	Lecture et adoption du procès-verbal du CÉ du 13 novembre 2023		
CÉ2324-225-10	Désignation d'un 2 <sup>e</sup> membre de la communauté au sein du CÉ pour l'année scolaire 2023-2024		
CÉ2324-225-11	Lecture et adoption de l'ordre du jour du CÉ du 20 février 2024		
CÉ2324-225-12	Lecture et adoption du procès-verbal du CÉ du 24 janvier 2024		
CÉ2324-225-13	Lecture et adoption de l'ordre du jour du CÉ du 16 avril 2024		
CÉ2324-225-14	Lecture et adoption du procès-verbal du CÉ du 20 février 2024		
CÉ2324-225-15	Résolution – don de la Fondation Mirella et Lino Saputo		



## ANNEXE 8. Verbes utilisés (adopter, approuver, consulter, informer, etc.)

La *Loi sur l'instruction publique* (LIP) contient plus d'une vingtaine de verbes faisant référence aux fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement (conseil). Que vous ayez à adopter un document, à approuver une activité ou à être consulté sur un projet, voici les verbes fréquemment utilisés lors des séances du conseil et leurs distinctions.

### ADOPTER

« Adopter » signifie que le conseil a les **pleins pouvoirs** sur le contenu d'un document, d'une proposition ou d'un projet qu'il a devant lui. Il peut le **modifier**, en tout ou en partie, l'**amender** (modification soumise au vote pour corriger, améliorer, compléter ou annuler une partie d'un document, d'un projet ou d'une proposition) ou le **recevoir** tel qu'il a été soumis (adopté à la majorité ou à l'unanimité).

Le conseil qui « adopte » dispose ainsi de toute l'autonomie et de la latitude nécessaires quant au contenu et à la portée de ce qu'il va adopter. Il doit donc bien évaluer les avantages et les inconvénients de sa décision, toujours dans l'intérêt des élèves.

Lors d'une séance, il est ainsi possible pour les membres d'apporter les modifications jugées nécessaires et de procéder à l'adoption séance tenante. Dans certains cas (ex.: budget annuel de l'établissement), si les modifications demandées sont majeures ou nécessitent une analyse approfondie ou une recherche d'informations additionnelles, la proposition peut être retournée à la direction d'établissement pour analyse. Elle sera alors reportée pour décision à une autre séance.

Par exemple, le projet éducatif, le plan de lutte contre l'intimidation et la violence et le budget annuel de l'établissement font l'objet d'une adoption au conseil.

### APPROUVER

« Approuver » veut dire **donner son accord**.

Le conseil peut ainsi approuver (à la majorité, à l'unanimité) ou refuser d'approuver une proposition telle que présentée. Le conseil ne peut en modifier lui-même le contenu et cela empêche la mise en place ou l'application d'une proposition.

Ce pouvoir du conseil est limité à la plupart des propositions qui ont été élaborées avec la participation des membres du personnel, puisque cela concerne directement des responsabilités qui leur sont attribuées.

Ainsi, si le conseil souhaite modifier en tout ou en partie une proposition, il ne peut le faire et doit retourner la proposition, avec ses commentaires, à la personne ou au groupe qui doit en revoir le contenu, pour que celui-ci soit de nouveau soumis pour approbation à une séance subséquente.

Par exemple, le conseil doit approuver les règles de conduite et les mesures de sécurité de l'établissement, le temps alloué aux matières et les contributions financières pouvant être exigées des parents.



### Peut / Doit

Il est important de distinguer certaines nuances présentes dans la LIP lorsqu'il est question de « pouvoir » et de « devoir » (ex.: le conseil peut, le conseil doit).

Le « peut » indique une possibilité, alors que le « doit » précise un devoir, une obligation prescrite par la LIP.

### CONSULTER (ou être consulté)

Consulter prend ici le sens large de « demander l'avis ».

Une consultation peut être obligatoire et constituer une responsabilité du conseil.

Par exemple, le conseil **doit consulter** les élèves au moins une fois par année.

Une consultation peut également être un pouvoir accordé au conseil.

Par exemple, le conseil **doit être consulté** sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études, sur les critères de sélection de la direction d'établissement, sur les besoins de l'école ou du centre en biens et services, etc.

Lorsque la consultation est facultative, la LIP indique que le conseil « peut donner son avis, peut consulter » selon les circonstances.

Par exemple, les parents du conseil **peuvent** consulter les parents de l'école sur tout sujet relié aux services éducatifs.

Lorsque la LIP prévoit une obligation de consultation, une décision prise en l'absence de consultation auprès des membres du conseil pourrait être contestée.

À titre d'exemple, le centre de services scolaire **doit consulter** les conseils sur les sujets sur lesquels ils doivent être consultés (ex.: acte d'établissement, certains documents relatifs à des politiques ou des règlements).

Somme toute, les consultations obligatoires doivent être réelles et adéquates; le centre de services scolaire ou la direction de l'établissement doit fournir une information suffisante et de qualité, et donner au conseil un délai suffisant pour exprimer son point de vue, bien avant que la décision soit arrêtée, de manière à permettre justement au conseil de pouvoir influencer cette décision. Elles sont donc préalables à la validité de toute décision prise par le centre de services scolaire ou la direction de l'établissement.

### INFORMER

Informier signifie transmettre toute l'information pertinente aux personnes concernées.

#### DOIT INFORMER

Le conseil doit, par exemple, informer les parents, les membres du personnel et la communauté des services offerts par l'établissement et rendre compte de leur qualité, informer les parents et les membres du personnel des dates des séances du conseil, etc.

#### DOIT ÊTRE INFORMÉ

Le conseil doit être régulièrement informé, par exemple, par la direction d'établissement des propositions que celle-ci approuve en vertu de l'article 9615 de la LIP (ex.: les critères relatifs à l'implantation de nouvelles méthodes pédagogiques, les moyens retenus pour atteindre les objectifs et les cibles visés par le projet éducatif, le budget de l'établissement).

